

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 09 JUILLET 2015**

Délibération  
n° 2015.07. 89.B

Parc d'activités de Bel  
Air à L'Isle  
d'Espagnac -  
réalisation des  
travaux - Lot n° 3  
"éclairage public" :  
avenant n° 3

**LE 9 JUILLET DEUX MILLE QUINZE à 16h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 FLÉAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2015**

**Secrétaire de séance** : Isabelle FOSTAN

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANÉAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.07. 89.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**PARC D'ACTIVITES DE BEL AIR A L'ISLE D'ESPAGNAC - REALISATION DES TRAVAUX -  
LOT N° 3 "ECLAIRAGE PUBLIC" : AVENANT N° 3**

Par délibération n°63 B du 11 avril 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour le lot n°3 « Eclairage public » pour la réalisation du parc d'activités sur le site de Bel Air à L'Isle d'Espagnac.

La commission d'appel d'offres du 11 juillet 2013 a attribué le lot n°3 « Eclairage public » à la société SDEL CHARENTES ENERGIE – 1 ZA Quartier de la Loge – 16590 BRIE pour un montant de 424 145,90 € HT.

Par délibération n°94 B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 en moins-value d'un montant de 24 920 € HT qui a ramené le montant du marché à 399 225,90 € HT.

Par délibération n°63 B du 21 mai 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 en plus-value d'un montant de 3 298 € HT qui a porté le montant du marché à 402 523,90 € HT.

L'avenant n°1 a approuvé un changement de type de candélabre afin de rechercher une économie mais a aussi diminué, sans le préciser, la section du câble servant à l'alimentation de ces matériels. L'exécution du marché de base est impactée par ce changement qu'il convient d'acter.

L'avenant n°3 est sans incidence financière.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°3 au lot n°3 « Eclairage public » confié à la société SDEL CHARENTES ENERGIE – 1 ZA Quartier de la Loge – 16590 BRIE ayant pour objet un changement de prestation sans incidence financière.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge de la commande publique, à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe développement économique – article 6053.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>21 juillet 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>21 juillet 2015</b>